



Paris, le 5 septembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

De nouvelles conditions générales de location de grues applicables à partir du 5 septembre

Philippe Cohet, vice-président de DLR (Fédération des matériels de construction et de manutention), Alain Piquet, vice-président de la FFB (Fédération Française du Bâtiment) et Emmanuèle Perron, vice-présidente de la FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics), ont signé, le 5 septembre, de nouvelles conditions générales de location de grues. Elles sont applicables aux locations de grues à tour, à montage par élément, à montage rapide et à montage automatisé.

Cette nouvelle version des conditions générales de location de grues est l'occasion pour DLR, la FFB et la FNTP de promouvoir un cadre de référence pour des relations contractuelles équilibrées entre entreprises de travaux et professionnels des matériels de construction et de manutention.

Elle prend également en compte l'évolution de la réglementation et des nouvelles exigences en matière de sécurité.

Les organisations professionnelles invitent leurs entreprises adhérentes à les intégrer dès à présent dans leur gestion contractuelle.

Les précisions et clarifications apportées concernent en particulier:

- les notions clés de transfert de la garde de la grue, réception, prise de possession et restitution et les responsabilités qui y sont liées;
- les clauses relatives aux assurances pour tenir compte des pratiques du marché.

L'obligation d'équiper certaines grues d'un ascenseur est également prise en compte.

Ce nouveau contrat remplace dès à présent celui daté de 1999.

DLR en bref :

500 adhérents, 70% du marché

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de BTP et de manutention et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer

La FFB en bref :

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) est forte de 50 000 adhérents, dont 35 000 de taille artisanale. Ces entreprises réalisent les 2/3 des 135* milliards d'euros HT du chiffre d'affaires et emploient les 2/3 des 1 069 000* salariés du secteur. Déclarée officiellement 1^{ère} organisation patronale représentative des employeurs du bâtiment, pour toutes les tailles d'entreprise, la FFB défend en toute indépendance les intérêts collectifs de l'ensemble de la branche (*chiffres 2017).
www.ffbatiment.fr ou [@FFBBatiment](https://www.facebook.com/FFBBatiment)

La FNTP en bref :

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 12 Fédérations Régionales, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 260.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.
www.fntp.fr ou @FNTP_info

Contacts :**DLR**

Benoit Renart
03 28 52 00 57

benoit.renart@rp-carrees.com

FFB

Anaïk Cucheval
01 40 69 51 39

cuchevala@national.ffbatiment.fr

FNTP

Jean-Christophe Goux-Reverchon
01 44 13 31 15

gouxreverchonjc@fntp.fr